



Recueil d'avis

**Séance plénière du
14 décembre 2012**

Séance Plénière du 14 décembre 2012

- **Rapport introductif au Débat d'Orientation Budgétaire 2013 et mise en œuvre des politiques régionales**
Programme performance PME ; Implantation Safran à Commercy, Acquisition Régiolis et Centre de Maintenance TER, Appel à projets relatif aux Opérations Collectives de Réhabilitation énergétique (OCRE), CPER (TIC), Fiscalité Indirecte.

Avis de la 1^{ère} Commission "Economie Emploi Innovation"

Avis de la 2^{ème} Commission "Education Formation Recherche Insertion"

Avis de la 3^{ème} Commission "Mobilités Infrastructures et Optimodalité"

Avis de la 4^{ème} Commission "Cohésion sociale et Développement local"

Avis de la 5^{ème} Commission "Espaces à enjeux"

Avis de la 6^{ème} Commission "Finances Budget et Evaluation"

adoptés à l'unanimité

- **Autres dossiers inscrits à l'ordre du jour de la séance plénière du Conseil Régional des 20 et 21 décembre 2012 relevant d'une saisine du CESE**

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bassin ferrifère
- Plan Climat Energie Territorial
- Schéma Lorrain de Développement Durable de l'Economie Touristique (SLDDET)

Avis des Commissions 1, 3, 4, 5 et 6

adoptés à l'unanimité

Le Président,



Roger CAYZELLE

SYNTHESE GENERALE

Séance plénière du 14 décembre 2012

La présentation par le Conseil Régional de Lorraine du Débat d'Orientation Budgétaire 2013 s'inscrit dans un contexte social et économique difficile. Ce qui est vrai dans le monde et en Europe l'est encore plus en Lorraine, comme l'a montré le dernier rapport sur la Situation Economique, Sociale et Environnementale de la Lorraine. Ce contexte se double en Lorraine d'une série d'évènements qui renvoient une image négative de la région.

Cette présentation s'inscrit également dans une phase de transition marquée pour les Régions entre un acte III de la décentralisation encore imprécis et des sources de financement de plus en plus difficilement appréhendables.

Dès lors, même si la Lorraine a des atouts réels, il lui est nécessaire de faire des choix et de faire ensemble. Pour le CESE de Lorraine, le DOB, dans son ensemble, tente de répondre à cette triple nécessité. Les choix définis autour de 3 axes stratégiques (la mutation réussie de l'économie lorraine, le développement durable et la transition énergétique, le renforcement et la dynamique des territoires) peuvent ainsi être compris comme l'expression d'une volonté de nouvelle priorisation des politiques régionales. Le CESE de Lorraine ne peut qu'appuyer cette démarche mais regrette que le Conseil Régional de Lorraine ne soit pas allé au bout de cette logique et ne mette pas en avant les quelques dossiers qui devraient selon lui faire l'objet d'une mobilisation immédiate. Cette exigence est d'autant plus forte qu'elle s'exprime dans une crise économique et sociale profonde qui nécessite l'urgence de mettre en œuvre un programme ambitieux sur 3-4 filières identitaires et porteuses de valeur ajoutée.

Chacune des Commissions du CESE de Lorraine s'est également exprimée sur les parties des rapports les concernant :

- Sur le plan économique, il convient de mieux définir les outils et les synergies à mettre en œuvre entre les structures existantes (Centre de Ressources, Chambres consulaires, Conférence régionale à la Mobilisation Economique,..). Il serait utile également de définir une politique d'évaluation des outils d'accompagnement aux entreprises.
- Sur le volet des mobilités, le CESE de Lorraine se pose en soutien des propositions décrites par le Conseil Régional de Lorraine. Il faut néanmoins que des priorités soient clairement affichées sur les grandes infrastructures, notamment dans le cadre de la révision du SNIT, tout comme pour celles portées par le Conseil Régional comme la Gare de Vandières, MNL et Louvigny.

- Pour la cohésion sociale et le développement local, il est regrettable que certains éléments forts comme la jeunesse, la culture ou la santé ne soient pas plus détaillés ou mis en avant et le CESE de Lorraine s'inquiète d'une confusion possible liée à l'annonce d'un « contrat unique » par rapport à la politique d'appui aux territoires initiée en 2011.
- Sur les questions liées aux grands enjeux du territoire, certains points annoncés dans le DOB relèvent du cahier 3 de Lorraine 2020 dont il est rappelé que celui-ci doit normalement faire l'objet d'une poursuite d'écriture. Il semble nécessaire de relancer la commission mixte CESEL/CRL afin d'avancer sur ce point. Des dossiers prioritaires apparaissent : la nécessité d'une ingénierie européenne au service d'une volonté de développer la Grande Région, d'une véritable ambition pour le développement du numérique et la gestion de la biodiversité.

Le CESE de Lorraine se félicite également de la place donnée à la formation qui devient une politique transversale. Cependant, le DOB ne met pas en évidence des stratégies issues d'une analyse objective de ce qui a été déjà réalisé et des poursuites ou des réorientations qui auraient ainsi pu être envisagées.

Dans son rapport sur la situation économique, sociale et environnementale 2012, le CESE de Lorraine appelait à la nécessité de se mobiliser et de travailler en synergie. Cette préoccupation est ici reprise et affirmée dans le chapitre « la Lorraine unie ». Mais il convient que cette volonté se transforme aussi en opérationnalité, non seulement dans la mise en œuvre de ces structures, mais surtout dans le passage aux prises de décision.

Sur l'aspect budgétaire, le CESE de Lorraine souhaite appuyer les préoccupations exprimées et les actions entreprises par le Conseil Régional de Lorraine pour trouver de nouvelles ressources (partenariats et acte III de la décentralisation) mais milite pour une vigilance accrue de l'impact de nouvelles ressources fiscales sur le développement économique. Le CESE de Lorraine estime également nécessaire d'être associé à l'élaboration du PO 2014-2020 et du futur CPER, étapes majeures de la définition et du financement des actions en Lorraine.

La Séance Plénière du 14 décembre est aussi l'occasion pour le CESE de Lorraine de se prononcer sur des sujets liés au développement durable. Outre le SRCAE et le SRE, sur lesquels il a déjà rendu son avis, le CESE de Lorraine a étudié :

- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Ferrifère. Globalement, le CESE de Lorraine émet un avis positif sur ce document qui permet une meilleure lisibilité tant pour les collectivités que pour les citoyens ; souhaite que le Conseil Régional de Lorraine apporte son aide sur le lancement d'autres SAGE ; et insiste pour que des éléments comme la flore aquatique et les indices végétaux soient pris en compte dans l'évaluation de la qualité de l'eau.
- Le PCET, Plan Climat Energie Territorial. Le CESE de Lorraine salue la démarche, les axes présentés ainsi que les mesures préconisées. Cependant, le CESE de Lorraine regrette que le Conseil régional de Lorraine ait fait un choix a minima et se contente d'un Plan Climat de l'Institution, bien loin de l'ambition d'un véritable PCET.

Cette Séance Plénière est également consacrée à deux communications qui rejoignent des sujets exprimés par le Conseil Régional de Lorraine :

- l'avis du CESE de Lorraine sur le Schéma Lorrain de Développement Durable de l'Economie Touristique qui reprend de nombreux éléments du rapport présenté par le CESE de Lorraine sur ce thème. Certains points de vigilance sont pointés comme la nécessité de créer une marque Lorraine, de bâtir un budget commun de promotion et de prioriser plus encore.
- Une communication d'étape sur le numérique qui se veut une introduction au développement essentiel d'un réseau numérique de très haut-débit en Lorraine tant pour l'économie, la solidarité, la formation que pour l'aménagement du territoire.

Au final, l'examen des dossiers régionaux a fait apparaître le souhait du Conseil Régional de Lorraine de véritablement définir des axes majeurs et mobiliser. Il importe désormais de pouvoir juger de la mise en œuvre réelle de ces intentions et de ses liens avec les priorités affichées dans les précédents DOB mais aussi de leur articulation avec les instances de concertation existantes sur le territoire lorrain.

Le CESE de Lorraine portera un regard attentif à la traduction dans le Budget Primitif des différentes volontés affichées dans le DOB 2013 et de l'exigence d'une priorisation accrue.

DOB et mise en œuvre des politiques régionales

Séance plénière du
14 décembre 2012

Avis de la 6^{ème} Commission

FINANCES BUDGET ET EVALUATION

Séance plénière du 14 décembre 2012

OBJET : Rapport introductif au Débat d'Orientation Budgétaire 2013 Fiscalité Indirecte

RAPPORTEUR : Jean-Raymond FAIVRE

Synthèse de l'avis :

La Commission souhaite tout d'abord souligner la qualité de ce document et notamment sa pédagogie en présentant exhaustivement la politique régionale. Le rapport introductif au débat d'orientation budgétaire s'ouvre ainsi sur une présentation de la volonté politique du Conseil Régional de Lorraine déclinée autour de 3 axes stratégiques et, en appui de ceux-ci, une politique de formation et une méthode basée sur l'unité des acteurs publics lorrains. Si cela rejoint les préconisations du CESE de Lorraine, les conseillers regrettent l'absence de priorités clairement définies dans chacun de ces axes. Cette priorisation qui pourrait être subie en cas d'évolution fiscale négative (cf. page 74) a tout intérêt à être anticipée. D'autre part, ils s'étonnent également que le contexte de crise ne soit pas plus affirmé et développé dans ce document.

Sur la partie budgétaire, la Commission constate l'absence d'évolutions favorables en ce qui concerne les ressources fiscales de la collectivité régionale, voire une possible aggravation dans la constitution des budgets 2014 et suivants. Dans ce cadre, la Commission invite le Conseil Régional à poursuivre ses efforts en vue d'obtenir des ressources complémentaires extérieures et se félicite que des préconisations émises en 2012 aient été reprises (emprunt obligataire notamment).

La Commission soutient le Conseil Régional dans sa volonté d'une réforme de la fiscalité locale lui permettant de retrouver une liberté de fixation des taux et une dynamique réelle de ses ressources. Cependant, elle invite le Conseil Régional à ne pas créer des ressources nouvelles propres à freiner le développement économique des TPE et des PME. Elle invite également le Conseil Régional à optimiser ses ressources et à travailler, par voie de conséquence sur ses dépenses, certaines d'entre-elles ne pouvant avoir de réels effets qu'à moyen, voire long terme (redéfinition de la carte scolaire par exemple).

Elle invite également le Conseil Régional de Lorraine à associer le CESE de Lorraine dans une co-construction des programmes opérationnels 2014-2020 et du CPER dont l'importance financière est majeure pour la Lorraine.

Personnes du Conseil Régional de Lorraine entendues lors de la réunion de la Commission du 12 décembre 2012 :

- Monsieur Jean-Pierre LIOUVILLE, Vice-Président délégué aux Finances, à l'Évaluations, aux Fonds Européens et à la Commande Publique ;
 - Madame Stéphanie TEN EYCK, Adjointe au Directeur Général ;
 - Madame Séverine MARCHAL, Directeur du Pôle du Budget ;
- **Le rapport introductif au débat d'orientation budgétaire :**

La Commission salue l'aspect pédagogique du rapport d'introduction au débat d'orientation budgétaire. Celui-ci développe en effet, et de manière exhaustive, la politique régionale ainsi que les différents atouts et outils au service de cette politique. Elle a pris acte du document d'orientation budgétaire présenté et salue la volonté du Conseil Régional de Lorraine de définir des axes stratégiques limités en nombre et appuyés par 2 volets transversaux qui sont la formation et une méthode de travail basée sur l'unité. Cela rejoint en effet les préconisations émises par le CESE de Lorraine, notamment lors de la dernière présentation de la SITECO. Cependant, elle ne peut que constater qu'à l'intérieur de ces axes, des priorisations restent nécessaires alors qu'il importe d'agir sur des actions fortes et prioritaires et ce, dans les meilleurs délais.

Elle a pris acte également de la volonté du Conseil Régional de Lorraine d'inscrire ce DOB dans un moment de transition, entre un acte III de la décentralisation attendue au cours du 1^{er} semestre 2013 et des financements européens à construire en 2013 pour une opérationnalité en 2014 (PO 2014-2020).

Sur la partie budgétaire proprement dite, la Commission note que bon nombre des éléments inscrits étaient déjà présents dans le DOB 2012. Il en est ainsi de la perte des marges de manœuvre, due pour une large part à la réforme de la fiscalité locale et d'autre part à la mutation de la collectivité régionale vers une collectivité de gestion avec une part de la section de fonctionnement de plus en plus grande dans le budget régional total (**40,54% en 2001 ; 67,95% en 2012**).

La Commission se félicite que le Conseil Régional de Lorraine ait repris à son compte la préconisation formulée en 2011 et 2012 de distinguer dans les dépenses de fonctionnement, celles qui relevaient du fonctionnement « pur » et celles qui pouvaient relever de dépenses d'investissements (avenir, capital humain,...). Cependant, elle invite le Conseil Régional à affiner ce travail au sein même de chacun des grands axes de la politique régionale.

Sur la capacité de désendettement et le taux d'épargne brute, la Commission constate leur maintien à un niveau acceptable, notamment pour le taux d'épargne brute, tout en rappelant que ce niveau (+18,3%) n'a été atteint que grâce à l'inscription en recettes de fonctionnement des 20 M€ issus de la TIPP GRENELLE (Le Grenelle de l'Environnement a permis aux régions d'adopter un barème sur la TIPP – aujourd'hui TICPE - afin de financer de grandes infrastructures. Pour la Lorraine, cette somme est affectée au financement de la LGV Est seconde phase).

En ce qui concerne les ressources fiscales, la Commission a pris note des éléments présentés tant en Commission que dans le DOB et qui ne sont que la confirmation des éléments indiqués dans le rapport présenté sur la Réforme de la Taxe Professionnelle et des éléments indiqués dans les précédents DOB. La Commission s'inquiète de l'absence de visibilité d'une réforme fiscale d'ampleur dans le cadre de l'acte III de la décentralisation et de la poursuite du gel, voire la diminution, du gel des dotations de l'Etat. En ce qui concerne les propositions de nouvelles ressources propres émises par l'ARF en 2011-2012, la Commission estime nécessaire de veiller à ce que celles-ci ne soient pas un frein à l'activité économique de la région, notamment pour les TPE et PME. Elle a ainsi pris note des propositions émanant de l'avant-projet de loi sur la décentralisation comme une fraction de la taxe versement transport, une taxe sur certains locaux à usage tertiaire ou une part des sommes affectées aux fonds régionaux de l'apprentissage et de la formation professionnelle.

Elle a pris acte des efforts faits par le Conseil Régional de Lorraine pour s'ouvrir à d'autres sources de financement que ce soit par le recours de partenariats avec la BEI ou la participation à un emprunt obligataire porté par l'Assemblée des Communautés Urbaines de France. Sur la question des fonds européens, la Commission invite le Conseil régional de Lorraine à mobiliser le CESE de Lorraine dans un travail de co-construction des programmes opérationnels 2014 – 2020 et du CPER.

Au final, la Commission estime nécessaire et soutiendra le Conseil Régional de Lorraine dans sa volonté d'une réforme fiscale permettant aux Régions de retrouver un dynamisme des recettes et un réel pouvoir de taux ; souhaite que la création d'une banque des collectivités aboutisse dans les meilleurs délais et se félicite des discussions actuellement en cours sur la création d'une Banque Publique d'Investissement à laquelle les CESER devraient être associés, même si cette dernière n'a pas vocation à se substituer aux financeurs de la place mais à répondre, en complément, aux demandes de financement émanant des acteurs de l'économie. Elle estime qu'une évaluation des précédents actes de décentralisation aurait permis de mesurer la réalité des transferts de compétences et de charges et d'éviter un nouvel effet de ciseau potentiel sur les ressources de la collectivité.

- **La fiscalité indirecte** :

La Commission a pris acte de la proposition d'augmentation du cheval/vapeur sur la taxe sur les certificats d'immatriculation. Cette taxe passe ainsi de 42€ à 43€ par cheval/vapeur (+2,38%) et s'accompagne d'une prolongation de l'exonération de 50% de cette taxe pour les véhicules équipés pour fonctionner au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules, du gaz de pétrole liquéfié ou du super-éthanol E85. La Commission salue le maintien de cette exonération malgré le contexte financier évoqué ci-avant.

La Commission rappelle qu'il s'agit là de la dernière ressource sur laquelle la collectivité régionale a une liberté de taux pour un rendement très limité puisqu'elle représente, hors emprunt, seulement 9% des recettes régionales en 2013 (estimation).

La Présidente,

Marie-Madeleine MAUCOURT

Avis de la 5^{ème} Commission

ESPACES A ENJEUX

Séance plénière du 14 décembre 2012

OBJET : **Orientation budgétaire 2013**

RAPPORTEUR : **Charles TORDJMAN**

Synthèse de l'avis

En premier lieu, la Commission reconnaît la bonne structuration du document mais regrette le manque de priorités affichées par le document.

Elle s'interroge sur le fait que le DOB fasse référence à plusieurs reprises d'éléments inscrits dans le **cahier 3 de Lorraine 2020** (Cf. Renforcer la dynamique des territoires, page 32). Le CESEL avait en effet choisi de ne pas se prononcer sur ce document présenté comme encore en construction. La C5 invite le Conseil Régional à relancer la Commission mixte CESEL/Conseil régional qui avait travaillé sur Lorraine 2020 et pourrait poursuivre son travail sur ce document.

Plusieurs projets symbolisent l'émergence de la Grande Région, notamment dans le domaine culturel avec l'Espace Culturel de la Grande Région qui en réunit les acteurs et symbolise l'unité de cet espace transfrontalier. Cependant la Commission trouve absolument nécessaire de renforcer l'accompagnement des porteurs de projets et encourage la mise en place rapide d'une cellule d'ingénierie européenne.

La Commission approuve la volonté d'anticiper une prise de compétence possible en matière de biodiversité qui dans le cadre d'un prochain acte de Décentralisation amènerait le Conseil Régional à devenir chef de file. Il devient nécessaire de coordonner et de réguler l'action des différents acteurs régionaux qui ont élaboré plusieurs initiatives de leurs côtés.

Au regard des enjeux colossaux pour l'avenir qui sont notamment posés dans la Communication d'étape du CESE Lorraine « Le numérique : une révolution », la Commission juge que ce dossier devrait être considéré comme **prioritaire**. La Commission soutient la mise en place d'une concertation au niveau régional en matière d'aménagement numérique.

Enfin, la Commission regrette l'absence d'élus régionaux qui auraient pu expliciter un document politique comme le DOB qui présente les politiques publiques régionales à l'heure où une certaine tension s'exerce sur les finances publiques locales.

La Commission « Espaces à enjeux », réunie le 5 décembre 2012, a pris connaissance des documents transmis par M. le Président du Conseil régional et remercie les techniciens qui ont présenté les politiques publiques régionales :

- M. Philippe LECOMTE, directeur du Pôle d'Appui aux Territoires ;
- Mme. Anne GRACZYK, chargée de mission au Pôle des Relations Internationales.

La Commission regrette l'absence d'élus régionaux qui auraient pu expliciter un document politique comme le DOB qui présente les politiques publiques régionales à l'heure où une certaine tension s'exerce sur les finances publiques locales.

Document d'Orientation Budgétaire 2013

La Commission salue la bonne structuration du document mais regrette le manque de priorités affichées par le document.

Elle s'interroge sur le fait que le DOB fasse référence à plusieurs reprises au **cahier 3 de Lorraine 2020** (Cf. Renforcer la dynamique des territoires). Le CESEL avait en effet choisi de ne pas se prononcer sur ce document présenté comme encore en construction. La Commission mixte CESEL/Conseil régional qui avait travaillé sur le document pourrait poursuivre son travail sur ce document, et la Commission invite le Conseil Régional à relancer ce groupe.

La Lorraine est une région qui consomme relativement beaucoup de foncier par rapport à son dynamisme migratoire. Tout en notant bien qu'il s'agit de facteurs s'inscrivant dans un temps long et qu'il est difficile d'agir rapidement sur ces variables, la Commission rappelle sa préoccupation concernant l'artificialisation des sols et ses réserves quant à certains points de l'aménagement de l'espace « Cœur Metz-Nancy Lorraine ». Nous rappelons donc ici notre position sur des éléments présents dans le cahier 3 de Lorraine 2020 : « Outre le fait que la promotion de cet espace au périmètre peu défini soit en contradiction avec des objectifs de densification urbaine, des investissements importants sont réalisés là où l'activité économique n'est pas ou peu présente, ce qui n'est pas souvent synonyme de développement économique pérenne. C'est dans cette optique que nous souhaiterions que l'accent soit mis sur le développement d'espaces urbains déjà existants comme l'agglomération de Pont-à-Mousson. » Par ailleurs, ces aménagements ont un impact sur les déplacements domicile-travail et les émissions de CO². Si cette zone contient des friches de toute nature, il est nécessaire de ne pas artificialiser des terres agricoles ou naturelles, les Schémas de Cohérence Territoriale prochainement validés devront être volontaires sur cette question.

La Commission note bien sûr que le Conseil régional a soutenu les dynamiques métropolitaines lorraines avec le volet métropolitain du CPER 2007/2013 et l'approbation du pôle métropolitain du Sillon lorrain mais juge cependant qu'il aurait pu faire plus pour soutenir l'émergence d'une aire métropolitaine attractive.

Nous nous félicitons par ailleurs de la création d'une conférence régionale des compétences et des territoires qui contribuera à mutualiser les initiatives et les synergies entre acteurs régionaux.

La gouvernance territoriale nécessitera un effort d'harmonisation et de dialogue entre les multiples instances interterritoriales : parcs naturels, syndicats mixtes des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), pôle métropolitain ainsi que les autres collectivités territoriales intéressées.

Coopération transfrontalière et fonds européens

Plusieurs projets symbolisent l'émergence de la Grande Région, notamment dans le domaine culturel avec l'Espace Culturel de la Grande Région qui en réunit les acteurs et symbolise l'unité de cet espace transfrontalier. Cependant la Commission trouve absolument nécessaire de renforcer l'accompagnement des porteurs de projets et encourage la mise en place rapide d'une cellule d'ingénierie européenne.

Biodiversité

La Commission approuve la volonté d'anticiper une prise de compétence possible en matière de biodiversité, qui dans le cadre d'un prochain acte de Décentralisation, amènerait le Conseil Régional à devenir chef de file. Pour la Commission, il devient nécessaire de coordonner et de réguler l'action des différents acteurs régionaux qui ont élaboré plusieurs initiatives de leurs côtés. La région mène une politique active en matière de biodiversité et pourrait, à ce titre, utilement mettre en œuvre une vision d'ensemble de la biodiversité en Lorraine.

Le Président,

Raymond FRENOT

Avis de la 4^{ème} Commission

COHESION SOCIALE ET DEVELOPPEMENT LOCAL

Séance plénière du 14 décembre 2012

**OBJET : Orientations Budgétaires 2013
Mise en œuvre des politiques régionales**

RAPPORTEUR : Christian RICHETON

Synthèse de l'avis

1 DOB

La Commission a bien noté que le « rapport introductif au débat d'orientation budgétaire 2013 » est un « **document de transition** », qui s'inscrit dans un contexte de redéfinition des politiques publiques à travers la préparation d'un nouvel acte de décentralisation, la nouvelle génération des Contrats de Projets Etat-Régions pour la période 2014-2020 et les futurs Programmes Opérationnels Européens.

La commission 4 s'est félicitée de la présence de messieurs VILLEMEN et VAILLANT, sans lesquels il aurait été bien difficile pour le Conseil Economique Social et Environnemental de Lorraine d'apporter un avis sur les politiques relevant, entre autres, des secteurs de la culture, de la santé, du sport, de la jeunesse ou de la vie associative, tant le texte du DOB est peu détaillé et ambitieux en la matière.

Si les membres de la commission se réjouissent de voir l'Economie Sociale et Solidaire occuper une place importante dans le document, ils mettent en revanche en garde le Conseil Régional contre un risque de traitement différencié des composantes de l'ESS : associations, coopératives, mutuelles et fondations.

Les membres de la commission ont tenu à souligner la réactivité du Conseil Régional de Lorraine dans le cadre de la mise en œuvre des premiers « emplois d'avenir » en région, même si des interrogations demeurent sur les conditions d'encadrement et de tutorat, notamment au sein des structures du secteur associatif.

S'agissant des politiques de jeunesse, la commission 4 regrette fortement qu'elles soient purement et simplement absentes du texte soumis par le Conseil Régional. Toutefois, les membres de la commission ont salué le volontarisme avec lequel Julien VAILLANT et le pôle jeunesse ont abordé leur mission depuis 2010, avec la mise en place et la réussite du dispositif LOR'Jeunes.

Concernant la politique d'appui aux territoires, l'apparition d'un nouvel outil, le « Contrat Unique » est de nature à rendre confuse la politique engagée depuis 2011 par le Conseil Régional et soutenue par le CESEL.

Dans la mesure où aucune réponse n'a pu être apportée, notamment sur le devenir des CADT, la commission estime que l'approche territoriale des politiques du Conseil Régional mériterait d'être à nouveau « clarifiée ».

2. Appel à projets OCRE

La commission se félicite du volontarisme affiché par le Conseil Régional de Lorraine en faveur du développement durable, de la transition énergétique, de la lutte contre la précarité énergétique.

Dans ce cadre, elle se félicite des résultats de l'appel à projets OCRE à travers lequel le Conseil Régional entend soutenir l'ingénierie de dispositifs visant à massifier la rénovation énergétique du parc de logements lorrains.

Par ailleurs, les membres de la Commission soulignent l'effort financier consenti dans le cadre du programme « Habiter mieux en Déodatie » qui prévoit la rénovation de 200 logements.

1. Rapport introductif au débat d'orientation budgétaire 2013

La Commission « Cohésion sociale et développement local », réunie le 6 décembre 2012, a pris connaissance des documents transmis par Monsieur le Président du Conseil Régional de Lorraine et présentés par :

- Julien VAILLANT, Conseiller Régional délégué à la Jeunesse ;
- Thibaut VILLEMINE, Vice-Président délégué aux actions régionales relevant du Sport, de la Culture et de la Vie Associative ;

Et accompagnés de :

- Marie-Pierre AUGUSTIN, directrice du Pôle Ecologie ;
- Philippe LECOMTE, directeur du Pôle Appui aux territoires ;
- Anne TEXIER, directrice du Pôle Culture, sport, santé et associations ;
- Gilles REICHER, directeur par intérim du Pôle Jeunesse ;

D'une manière générale, **la Commission a bien noté que le « rapport introductif au débat d'orientation budgétaire 2013 » est un « document de transition »** qui s'inscrit :

- Dans un **contexte national et international marqué par une grave crise économique et sociale**, dont on constate chaque jour les effets dévastateurs dans notre région ;
- Dans un **contexte de redéfinition des politiques publiques** à travers la préparation d'un nouvel acte de décentralisation, la nouvelle génération des Contrats de Projets Etat-Régions pour la période 2014-2020 et les futurs Programmes Opérationnels Européens.

Le passage en revue des thèmes relevant de la Commission a donné lieu à de nombreux échanges. Les membres du CESEL regrettent toutefois que la plupart des orientations présentées lors de la commission, par les élus et fonctionnaires de la région, ne figurent pas dans le texte transmis par le Conseil Régional.

A ce titre, la Commission 4 s'est félicitée de la présence de MM. VILLEMIN et VAILLANT, sans lesquels il aurait été bien difficile pour le Conseil Economique Social et Environnemental de Lorraine d'apporter un avis sur les politiques relevant, entre autres, des secteurs de la culture, de la santé, du sport, de la jeunesse ou de la vie associative, tant le texte du DOB est peu détaillé et ambitieux en la matière.

Toutefois, **les membres de la Commission se sont félicités de voir l'Economie Sociale et Solidaire occuper une place importante dans le document** et apparaître ainsi comme « *une solution de proximité pour la sauvegarde de l'emploi et d'activités économiques* ».

En revanche, la Commission regrette que le « secteur associatif », lequel représente en Lorraine plus de 80% des emplois et structures de l'ESS, ne soit pas suffisamment mis en exergue dans le document. Le discours du Conseil Régional de Lorraine mérite sur ce sujet d'être fortement nuancé voire même clarifié afin d'éviter tout risque de traitement différencié des composantes de l'ESS : associations, coopératives, mutuelles et fondations.

La Commission se félicite également des annonces faites par Thibaut VILLEMIN concernant la signature de la prochaine convention d'objectifs du CPRDFP dans le domaine de la culture, présentée fin novembre à la Commission régionale des professions du spectacle en Lorraine (COREPS), ou le soutien à « Lorraine Emploi », « CREALOR » et l'effort supplémentaire consenti sur le dispositif « IRELIS ».

Enfin, **les membres de la Commission ont tenu à souligner la réactivité du Conseil Régional de Lorraine dans le cadre de la mise en œuvre des premiers « emplois d'avenir » en région**, même si des interrogations demeurent sur les conditions d'encadrement et de tutorat, notamment au sein des structures du secteur associatif.

S'agissant des politiques de jeunesse, la commission 4 regrette fortement qu'elles soient purement et simplement absentes du texte soumis par le Conseil Régional. Toutefois, les membres de la commission ont salué le volontarisme avec lequel Julien VAILLANT et le pôle jeunesse ont abordé leur mission depuis 2010, avec la mise en place et la réussite du dispositif LOR'Jeunes.

Tout en soulignant l'intérêt des nombreux chantiers lancés dans le cadre de sa politique de jeunesse, le Conseil Economique Social et Environnemental de Lorraine, dans un contexte marqué par une paupérisation de plus en plus importante de la jeunesse (23% de jeunes en France vivant sous le seuil de pauvreté), suggère au Conseil Régional d'agir désormais un peu plus sur les causes des phénomènes observés, plutôt que sur les effets.

Concernant la politique d'appui aux territoires, depuis 2011, la Commission a soutenu la nouvelle approche de la politique de développement local initiée par le Conseil Régional, car elle permet, à partir d'éléments de diagnostic, de définir des orientations stratégiques sur les 21 territoires concernés.

Par ailleurs, cette démarche contribue, à travers les Contrats d'Appui au Développement des Territoires, à renforcer, voire impulser le travail partenarial des différents acteurs locaux au bénéfice du développement de leurs territoires, ce dont se sont toujours félicités les membres de la commission.

Mais l'apparition d'un nouvel outil, le « Contrat Unique », servant à la mise en œuvre de la contractualisation avec les territoires infrarégionaux en intégrant les politiques sectorielles, est de nature à rendre confuse la politique engagée depuis 2011 par le Conseil Régional, et soutenue par le CESEL.

Dans la mesure où aucune réponse n'a pu être apportée, notamment sur le devenir des CADT, la commission estime que l'approche territoriale des politiques du Conseil Régional mériterait d'être à nouveau « clarifiée ».

2. Mise en œuvre des politiques régionales – Appel à projets relatif aux Opérations Collectives de Réhabilitation Energétique (OCRE)

La Commission se félicite de voir le développement durable et la transition énergétique être au cœur des priorités du Conseil Régional de Lorraine, et souscrit pleinement aux ambitions affichées afin de voir émerger dans notre région un nouveau modèle de développement.

Dans ce cadre, elle se félicite des résultats de l'appel à projets OCRE à travers lequel le Conseil Régional entend soutenir l'ingénierie de dispositifs visant à massifier la rénovation énergétique du parc de logements lorrains.

Par ailleurs, les membres de la Commission soulignent l'effort financier consenti dans le cadre du programme « Habiter mieux en Déodatie » qui prévoit la rénovation de 200 logements.

Ainsi, grâce à l'intervention de la région, en complément des financements de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et des fonds européens LEADER, le montant des dépenses restant à la charge des ménages sur des opérations coûteuses de réhabilitation énergétique sera réduit de manière significative, ce dont ne peuvent que se féliciter les membres de la Commission.

Le Président,

Lucien GASTALDELLO

Avis de la 3^{ème} Commission

MOBILITÉS INFRASTRUCTURES ET OPTIMODALITE

Séance plénière du 14 décembre 2012

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2013 et mise en œuvre des politiques régionales

RAPPORTEUR : Annie DRANT

La Commission « **Mobilités, Transports et Optimodalité** » s'est réunie le 10 décembre 2012 et a entendu les représentants de la Région sur les différents documents qui seront présentés en séance plénière du Conseil Régional.

Étaient présents :

- Patrick Hatzig, Vice-président du Conseil régional de Lorraine en charge de la Mobilité ;
- Alain Abeya, Directeur du pôle de la Mobilité
- Marie-Pierre Augustin, Directrice du pôle de l'écologie

Était excusé :

- Daniel Béguin, Vice-président du Conseil régional de Lorraine en charge de l'écologie et du développement durable.

Synthèse de l'avis

Sur le débat d'orientation budgétaire

La Commission souscrit à l'ensemble des propositions qui permettent de concilier les enjeux de réduction des impacts des transports sur l'environnement et les exigences en termes de qualité de vie, d'équité et d'attractivité des territoires.

Elle se félicite de la volonté du Conseil régional d'œuvrer à une gouvernance territoriale unifiée qu'il s'agisse des projets régionaux et infrarégionaux et réitère son soutien à la proposition de concrétiser le **rôle de chef de file du Conseil régional**, en matière d'intermodalité des transports régionaux dans la perspective de l'acte 3 de la décentralisation.

La Commission prend acte de la continuité de la « Politique développement ciblé » du **TER Métrolor** et des études portant sur l'estimation du coût du service, l'optimisation des dépenses et la mesure de l'impact du cadencement.

En matière d'infrastructures, elle soutient la démarche de concertation proposée par le Conseil régional dans l'objectif de définir des **priorités sur les projets de transports dans le cadre de la préparation du prochain CPER/PO**. Elle insiste sur l'urgence à avoir la même démarche dans un délai plus court pour les projets relevant du SNIT.

La Commission demande des précisions sur la position du Conseil régional sur les différents projets recensés dans le DOB, en distinguant ce qui est engagé, en cours de réalisation, reporté ou remis en cause.

Sur la mise en œuvre des politiques régionales,

La Commission est favorable au renouvellement progressif du parc de matériels roulants dans l'objectif de maintenir son vieillissement entre 10 et 13 ans et de faire face à la progression du trafic.

Elle approuve donc l'autorisation de programme de 16,3 M € pour l'acquisition de deux rames Régiolis pour une livraison prévue en 2015.

La Commission accorde également son soutien de principe à la **construction d'un 2nd Centre de maintenance dédié à la maintenance légère des Régiolis.**

Elle est favorable à l'inscription d'une autorisation de programme de 14 M € qui marque un signal fort de la volonté du Conseil Régional de voir ce projet se réaliser au plus tôt.

1- Débat d'orientation budgétaire 2013

La Commission a pris connaissance des éléments du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2013 relevant de ses champs de compétences. Ces derniers sont intégrés aux objectifs stratégiques du développement durable et de la transition énergétique (B/) et du renforcement de la dynamique territoriale (C/).

Elle comprend que cette nouvelle entrée en matière tient compte à la fois des impacts de la crise et anticipe sur deux échéances importantes que sont la préparation du futurs CPER-PO et l'acte 3 de la décentralisation.

En ce qui concerne la méthode, la Commission se félicite de la volonté du Conseil régional d'œuvrer à une gouvernance territoriale unifiée qu'il s'agisse des projets régionaux et infrarégionaux.

Elle note avec satisfaction que ce DOB intègre certains aspects des avis formulés à l'occasion des débats sur le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) et Lorraine 2020.

Dans le cadre de son avis, elle regroupera son propos selon l'entrée des axes budgétaires « mobilité » et « infrastructure » pour des questions de lisibilité de l'avis dans la perspective de sa traduction dans le prochain budget primitif.

En ce qui concerne l'Axe mobilité, intermodalité, TER,

La Commission souscrit à l'ensemble des propositions qui permettent de concilier les enjeux de réduction des impacts des transports sur l'environnement et les exigences en termes de qualité de vie, d'équité et d'attractivité des territoires.

Elle considère que les conditions de réussite de ces objectifs se trouvent dans le maintien d'une politique volontariste du Conseil régional en matière de TER et d'intermodalité et dans l'engagement de ses partenaires, notamment à travers les différents outils de programmation et de contractualisation.

La Commission réitère son soutien à la proposition de concrétiser le **rôle de chef de file du Conseil régional**, dans la perspective de l'acte 3 de la décentralisation. Le service Métrolor est la colonne vertébrale de la « chaîne de déplacement » à l'échelle régionale et à ce titre, le Conseil régional est l'interlocuteur privilégié pour organiser le regroupement des autorités organisatrices de transport au sein d'un syndicat régional des transports. Cette nouvelle étape est indispensable pour renforcer l'attractivité des transports collectifs en assurant leur cohérence et leur articulation avec les modes doux et la voiture.

La Commission ne souhaite pas se prononcer sur les dispositions plus concrètes, notamment sur les modalités de financement de ce syndicat, alors que la loi de décentralisation est encore au stade d'avant-projet. Elle espère néanmoins que les efforts de mutualisation et de gestion efficace de cette nouvelle structure permettront de limiter l'impact sur les différents contributeurs tout en recherchant l'équité sociale et territoriale.

Sur le volet **TER Métrolor**, la Commission prend acte de la continuité de la « Politique développement ciblé » qui consiste à adapter les dessertes aux besoins des usagers à enveloppe budgétaire constante. Cette politique fait suite à une forte progression de l'offre entre 2005 et 2010 et concerne les exercices 2011-2012-2013. Elle s'est traduite par des suppressions de trains pendant les périodes creuses et par le remplacement de service de transport régional ferroviaire par un service de transport routier (bus). Elle intègre également la revalorisation des tarifs hors abonnements travail et études afin de rejoindre la moyenne nationale de la part payée par l'utilisateur de 26%, contre 23% en Lorraine.

La Commission prend note de l'ambition du Conseil régional d'augmenter la qualité du service dans un cadre renégocié avec la SNCF, à l'occasion de la clause de revoyure de la convention.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage commandée par le Conseil régional se poursuivra en 2013 sur les trois volets : l'estimation du coût du service du TER Métrolor, la recherche de maîtrise des dépenses par l'optimisation des services et des matériels ainsi que l'impact du cadencement.

Concernant le matériel roulant, la Commission approuve l'approche développée par le Conseil régional à travers plusieurs notamment :

- le positionnement sur le marché des rames d'occasion, notamment pour le parc thermique en service sur les lignes non électrifiées du réseau.
- une expertise conjointe avec le Luxembourg pour faire face à la montée en puissance de la mobilité transfrontalière.

Au sujet de la mobilité transfrontalière, la Commission apprend avec regret que les partenariats envisagés avec la Sarre et le Luxembourg, à l'occasion du programme d'investissements 2009-2020, ne seront pas concrétisés. Elle déplore qu'aucune issue favorable n'ait pu être trouvée dans le cadre de la Grande Région alors que dans le même temps toutes les Instances s'accordent sur la nécessité d'améliorer les conditions de déplacements dans les territoires qui la composent.

A propos du cadencement, la Commission comprend que le Conseil Régional prenne toutes les précautions pour que sa mise en œuvre apporte une réelle plus-value au service et soit soutenable sur le plan financier. Elle rappelle simplement son soutien au principe du cadencement car il facilite l'usage des transports et permet une plus grande cohérence avec les régions voisines qui l'ont déjà mis en place.

La Commission insiste pour que les décisions ayant un impact sur le plan de transport soient placées en priorité dans l'ordre du jour des comités de dessertes afin qu'elles puissent être véritablement discutées. Elle estime que les éléments d'appréciation et d'évaluation du bien-fondé de ces choix nécessitent du temps et de la pédagogie pour être compris et partagés par tous.

D'une façon globale, la Commission pense que la transparence et la circulation des informations doit pouvoir être assurée entre les différents acteurs : État, SNCF, RFF Conseil Régional et CESEL.

En ce qui concerne les Infrastructures,

La Commission soutient fortement la démarche de concertation proposée par le Conseil régional dans l'objectif de définir des **priorités en matière de transports dans le cadre de la préparation du prochain CPER/PO.**

Elle note avec satisfaction qu'un axe « promouvoir le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles » figure parmi les 10 thèmes prioritaires retenus par Commission européenne.

Néanmoins, elle attire l'attention sur **l'opportunité et l'urgence à trouver une position commune** sur quelques grands projets majeurs, dans la perspective de la restitution des travaux de la **Commission SNIT au premier trimestre 2013** : notamment sur les travaux capacitaires sur le réseau ferroviaire et fluvial, l'A31 bis complète ou encore l'ouverture sud ferroviaire.

La Commission estime par ailleurs que dans la liste des projets recensés dans le DOB, il est nécessaire de faire le point sur ce qui est engagé, en cours de réalisation, reporté ou remis en cause.

Enfin, la Commission souhaite avoir des précisions sur la position du Conseil régional à l'égard des projets qu'il souhaite soutenir indépendamment de ces échéances contractuelles : Vandières (avancement études de chiffrage, calendrier 1^{ère} pierre) ; MNL (issue des transactions financières de fin du sous-traité de gestion GIGAL), reconversion Louvigny (avancement étude SNCF)

2- Mise en œuvre des politiques régionales

En ce qui concerne le projet d'acquisition de deux rames Régiolis,

La Commission est favorable à la poursuite du renouvellement progressif du parc de matériels roulants dans l'objectif de maintenir son vieillissement entre 10 et 13 ans et de faire face à la progression du trafic.

La politique d'investissements conséquents entre en 2002 et 2009 avait permis de ramener le vieillissement du parc de 27 à 11,9 ans. L'absence d'acquisition de matériel depuis 2009 l'a fait passer à 13,2 ans en 2012. Le trafic a augmenté de 10% entre 2006 et 2008 et de 3%/ an de 2008 à 2011 : certaines rames atteignent 80% d'occupation et seront en surcharge d'ici 2013-14.

La Commission comprend que la politique d'adaptation continue à la demande passe par le bon choix et dimensionnement des rames en fonction des trafics sur les lignes, de la nature (électrifié ou non) et de la capacité du réseau (disponibilité des sillons, accueil en gare).

Elle approuve donc l'autorisation de programme de 16,3 M € pour l'acquisition de deux rames Régiolis, correspondant à la 2^{ème} tranche d'investissement et dont la livraison est prévue en 2015. Ce type d'engin bi-mode et de capacité moyenne est adapté pour circuler sur les lignes du sud Lorraine et présente plusieurs avantages en termes de services aux usagers, d'accessibilité, de sécurité et de réduction des émissions.

La Commission note avec satisfaction que ces montants intègrent le coût d'actualisation à l'issue du marché, contrairement à la 1^{ère} tranche d'investissement qui devra faire l'objet d'une rallonge en fonction de la date de livraison (4 en 2013, 2014 et 3 en 2015).

Sur le projet de construction d'un 2nd Centre de maintenance,

La Commission soutient l'objectif d'améliorer l'organisation de la maintenance pour optimiser la disponibilité du matériel roulant.

Elle note que les différentes études d'opportunité (études SNCF et CRL) confirment le besoin de construction d'un nouveau centre d'ici 2015, compte tenu des spécificités techniques des nouvelles rames Régiolis et des limites ou contraintes des trois sites existants (Thionville, Metz-ville et Metz-Sablon).

Des investissements à hauteur de 600 000 € seront dans un premier temps pris en charge par la SNCF pour adapter les installations de Metz –Sablon en vue d'accueillir les 1^{ères} rames Régiolis en 2013. En revanche, le site ne pourra pas absorber la maintenance courante des 10 autres rames.

Il est donc prévu de construire un nouveau centre dédié à la maintenance légère des Régiolis et de maintenir la maintenance lourde sur le site de Metz –Sablon.

La Commission **est favorable à l'inscription d'une autorisation de programme de 14 M €** correspondant à une 1^{ère} estimation des coûts et visant à donner un signal fort de la volonté du Conseil Régional de voir ce projet se réaliser au plus tôt.

Elle prend acte des raisons du choix de confier la maîtrise d'ouvrage à la SNCF sans qu'elle ne participe au financement. Elle comprend également la nécessité des études financières et juridiques pour préciser les modalités de financement ainsi que la convention qui permettra le retour en pleine propriété à la Région.

Le Président,

Patrice SANGLIER

Avis de la 2^{ème} Commission :

EDUCATION FORMATION

RECHERCHE INSERTION

Séance plénière du 14 décembre 2012

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2013

Rapporteur : Michaël ZENEVRE

SYNTHESE DE L'AVIS

La Commission prend acte et apprécie que, dans ce document, la Formation, compétence régionale transversale par essence, donne lieu à un traitement propre dans un chapitre dédié.

La Commission regrette cependant que l'exercice politique de présentation des orientations budgétaires en soit, resté cette année encore, aux tonalités habituelles d'intentions consensuelles : consolider, améliorer, optimiser, dynamiser, etc... Dans ce sens, le contenu de ce DOB s'apparenterait plutôt à un DOB de début de mandat, se contentant presque uniquement de définir de grands objectifs qualitatifs. On aurait pu s'attendre aujourd'hui, sur la base d'un bilan d'étape, à une meilleure évaluation critique et objectivée de l'existant, à la mise en évidence des réussites et avancées obtenues, à l'analyse des difficultés rencontrées ou des manques constatés. Et de là, auraient pu découler la définition claire des réorientations éventuellement nécessaires, la fixation des priorités, l'identification des leviers à actionner, et la mise en place des outils éventuellement nécessaires.

De nombreux chantiers essentiels, pôles de compétitivité, pôles de compétences, carte des formations, filières ,articulation des stratégies filières et inter-filières restent à développer.

La Commission s'attend donc à découvrir dans le Budget Primitif la traduction effective et concrète de l'importance que porte l'exécutif régional au domaine essentiel de la formation

La Commission *Education-Formation-Recherche-Insertion* qui s'est réunie le 7 décembre 2012, a pris connaissance du rapport introductif au débat d'orientation budgétaire pour 2013 transmis par le Président du Conseil Régional et présenté par Sophie Charpentier, Directrice du Pôle Sécurisation des Parcours de Vie.

En préliminaire, la Commission prend acte et apprécie que, dans ce document, la Formation, compétence régionale transversale par essence, donne lieu à un traitement propre dans un chapitre dédié. Ce qui permet d'afficher clairement qu'elle se trouve au cœur des trois enjeux stratégiques régionaux identifiés : le redressement économique et productif, la transition énergétique, et le développement territorial.

La Commission regrette cependant que l'exercice politique de présentation des orientations budgétaires en soit, pour l'essentiel, resté cette année encore, aux tonalités habituelles d'intentions consensuelles : consolider, améliorer, optimiser, dynamiser, etc... Dans ce sens, le contenu de ce DOB s'apparenterait plutôt à un DOB de début de mandat, se contentant presque uniquement de définir de grands objectifs qualitatifs. On aurait pu s'attendre aujourd'hui, sur la base d'un bilan d'étape, à une meilleure évaluation critique et objectivée de l'existant, à la mise en évidence des réussites et avancées obtenues, à l'analyse des difficultés rencontrées ou des manques constatés. Et de là, auraient pu découler la définition claire des réorientations éventuellement nécessaires, la fixation des priorités, l'identification des leviers à actionner, et la mise en place des outils éventuellement nécessaires.

Par ailleurs, il aurait été opportun de montrer plus clairement et factuellement en quoi le Conseil Régional adapte sa politique et apporte des réponses aux graves nécessités économiques et sociales criantes que révèle la crise structurelle en cours. Certainement, des priorités fortes d'actions auraient pu être clairement dégagées. Les contraintes grandissantes en termes de marges de manœuvre rendent encore plus nécessaire la définition de priorités claires, sans doute courageuses et responsables.

De nombreux chantiers prometteurs sont lancés depuis plusieurs mois : par exemple, la politique « filières », le Centre de Ressources, la déclinaison du CPRDF, la carte des formations, les pôles de compétitivité, les pôles de compétences, ... Où en sont-ils ? Il serait bienvenu que chacun de ces chantiers puisse faire l'objet d'une stratégie claire et d'une mise en musique vraiment opérationnelle.

La Commission s'interroge sur l'absence d'articulation entre les stratégies filières d'une part et les stratégies territoriales inter-filières et transversales.

De manière générale, la Commission s'attend donc à découvrir dans le Budget Primitif la traduction effective et concrète de l'importance que porte l'exécutif régional au domaine essentiel de la formation

Le Président,

Olivier CAYLA

Avis de la 1^{ère} Commission

ECONOMIE EMPLOI INNOVATION

Séance plénière du 14 décembre 2012

OBJET : DOB 2013

Mise en œuvre des politiques régionales

RAPPORTEUR : Pierre CHARLES

SYNTHESE DE L'AVIS

Débat d'Orientation Budgétaire

La Commission partage globalement les six propositions liées au redressement économique, qui relèvent du bon sens. Elle apprécie tout particulièrement la précision apportée à la rédaction du document mais regrette néanmoins l'absence :

- d'échanges en amont pour la construction de ce DOB,
- de retour, même rapide, sur les propositions des schémas régionaux agricole et touristique,
- d'une définition précise du champ de l'ESS qui aurait permis de flécher des stratégies distinctes vers chacune des 4 grandes familles que sont les coopératives, les mutuelles, les fondations et surtout le monde associatif,
- d'accent mis sur certains pans de l'innovation : innovation liée à l'amélioration des produits et process, innovation liée au développement durable, innovation sociale.

Le document a l'intérêt de présenter l'ensemble des instruments actuels et futurs de la politique économique régionale, y compris les outils de financement régionaux qui s'articuleront bientôt avec la BPI et la nouvelle programmation des fonds européens.

Cependant, la Commission constate que la réalité de terrain de l'intervention économique reste encore très complexe et peu claire : manque de lisibilité entre le Centre de ressources et les Chambres Consulaires, flou dans les attributions respectives des acteurs.

La Commission entend qu'il existe une forte demande pour une évaluation indépendante de l'ensemble des dispositifs. Elle propose qu'un contrôle soit d'ores et déjà prévu dans la perspective de mobilisation des fonds FEDER.

En matière de formation professionnelle, elle se réjouit des objectifs ambitieux conduisant, suite au CPRDFP, à réviser à la hausse les niveaux de formations attendus et marque aussi son attente quant à l'augmentation nécessaire des lignes budgétaires correspondantes.

La Commission se félicite également que le Conseil régional de Lorraine affiche le développement durable et la transition énergétique au second rang de ses orientations stratégiques.

Elle demande que le CESER Lorraine soit tenu informé des tenants et des aboutissants du dossier d'exploitation du gaz de méthane contenu dans la houille et notamment des résultats de la mission d'expertise qui a été confiée à un laboratoire européen indépendant associé au CNRS et à UDL.

Mise en œuvre des politiques régionales

A- Implantation de SAFRAN à COMMERCY

La commission a pris connaissance des modalités d'implantation du groupe SAFRAN à COMMERCY. L'usine est destinée à produire des pièces en matériaux composites pour des moteurs d'avions civils, pièces permettant des économies en carburant de l'ordre de 15%. L'investissement se chiffre à 59 millions €. 400 emplois directs et 1000 emplois indirects sont attendus. La réception du bâtiment doit intervenir au printemps 2014.

L'aide régionale s'élève à 750 000 € sur un total éligible de 7,5 millions € et est conditionnée à la création d'au moins 180 emplois directs.

La Commission se félicite de l'implantation de l'équipementier international SAFRAN à COMMERCY dans le cadre des restructurations-Défense.

B- Action collective PERFORMANCE PME

La Commission réserve son avis concernant le lancement de PERFORMANCE PME, une action collective de soutien au tissu d'entreprises du « bassin Nord lorrain », sous-traitantes d'ArcelorMittal, confiée à la CCIT de Moselle.

Cette opération financée aux 2/3 par ArcelorMittal et 1/3 par l'Etat et le Conseil Régional, d'un montant subventionnable de 420 000 €, dont 89 100 € pour le Conseil régional, poursuit deux objectifs :

- prolonger les actions engagées auprès des entreprises visées dans la Convention de revitalisation du Bassin de Gandrange de 2009,
- élargir l'appui aux PME de croissance et aux PME à potentiel de la filière des matériaux et de la maintenance industrielle.

La Commission souhaiterait que les premiers résultats des actions engagées vis-à-vis des sous-traitants dans le cadre de la Convention de revitalisation du bassin de Gandrange soient portés à connaissance avant de se prononcer sur le programme PERFORMANCE PME proposé.

La Commission a accueilli le 6 décembre 2012 :

- Madame Rachel THOMAS, Vice-Présidente en charge des actions régionales relevant de l'Economie Touristique et de la Promotion de la Lorraine, Présidente du Comité Régional du Tourisme,

- Monsieur Christophe CHOSEROT, Conseiller régional délégué à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche,
- Monsieur Pierre LAMOTTE, Pôle des Entreprises, Directeur,
- Madame Valérie GADEL, Pôle des Entreprises, Directeur du Secteur Tourisme et Loisirs,
- Monsieur Peter BOENDERMAKER, Directeur par intérim du Comité Régional du Tourisme,
- Monsieur Pierre-Henri PAILLET, Consultant, Cabinet AB CAPESLA,
- Monsieur Jacques BONGRAND, Directeur de l'A.M.E.,
- Monsieur Serge TILLY, Pôle des Partenariats, Directeur,

Monsieur Jean-Yves LE DEAUT, Vice-Président en charge des actions régionales relevant du Développement et de la Mobilisation Economique, est excusé.

1) DOB

Les élus et techniciens rappellent **les trois enjeux** formant l'armature du DOB 2013, dans un contexte de profonds bouleversements économiques et institutionnels.

Ainsi, le document propose de poursuivre la mutation de l'économie lorraine en s'appuyant sur :

- **le redressement productif économique,**
- **le développement durable et la transition énergétique,**
- **la dynamique des territoires lorrains,**

la formation étant un outil transversal.

Le Conseil Régional a déjà engagé des chantiers et pris des initiatives en ce sens :

- lancement de la Conférence de la Mobilisation Economique et de l'Innovation par le Président,
- recherche d'une meilleure lisibilité des politiques régionales en concertant et en mutualisant les outils, à l'instar de ce qui a été engagé à travers le Schéma Lorrain de l'Agriculture Durable et le projet de Schéma Lorrain de Développement Durable de l'Economie Touristique,
- participation à la préparation de l'acte III de la Décentralisation.

A- Le redressement productif économique

Les élus et techniciens reprennent tour à tour **les six propositions liées au redressement économique** :

- soutenir le potentiel existant,
- soutenir la recherche et sa valorisation : faire fonctionner la chaîne de l'innovation et le transfert de technologie,
- spécialiser dans le cadre d'une Stratégie Régionale d'Innovation dite de « Spécialisation Intelligente »,
- agir auprès des entreprises (ETI, PME, PMI, artisanales...),
- appuyer l'Economie Sociale et Solidaire,
- renforcer les moyens d'intervention en faveur des entreprises.

D'une façon générale, les conseillers partagent ces propositions, qui relèvent du bon sens.

Ils notent et apprécient l'effort de précision apporté à la rédaction du document, même s'il conduit parfois à privilégier la description de l'existant au détriment de l'énoncé de la feuille de route.

Comme l'an dernier, ils regrettent que la construction du DOB n'ait pas offert l'occasion **d'échanges en amont** avec les branches, les partenaires sociaux et les territoires.

Ils attirent l'attention sur certains points.

Ils auraient apprécié un retour, même rapide, sur les méthodes ayant présidé à la construction des **deux schémas régionaux agricole et touristique** ainsi que sur les objectifs et **plans d'action retenus**, qui trouveront leur concrétisation dans le Budget à venir.

De même, **une définition précise du champ de l'Economie Sociale et Solidaire** aurait permis de flécher une stratégie distincte vers chacune des 4 grandes familles que sont les coopératives, les mutuelles, les fondations et le monde associatif, ce dernier pesant pour 70% de leurs emplois.

Ils attirent aussi l'attention sur la **diversité du champ de l'innovation** dont la logique consiste autant, sinon plus, à améliorer des produits et process existants qu'à créer de nouveaux produits et services, ce qui aurait pu être opportunément rappelé. Cela est d'autant plus vérifié dans le champ de l'innovation liée au développement durable. Ils font aussi le constat que l'innovation sociale est totalement oubliée dans ce document d'orientation.

En matière de **formation professionnelle**, ils se réjouissent des objectifs ambitieux conduisant, suite au CPRDFP, à réviser à la hausse les niveaux de formations attendus et **marquent aussi leur attente quant à l'augmentation nécessaire des lignes budgétaires correspondantes.**

La quatrième proposition a **l'intérêt de reprendre les instruments actuels et futurs de la politique économique régionale :**

- politique de filières à adosser aux Programmes Opérationnels Européens,
- renforcement des liens recherche-innovation, avec recours aux appels à projets de l'AME et irrigation des territoires à travers un Réseau de Développement de l'Innovation (RDI),
- partenariat entre l'Etat, les Conseils généraux et des équipes projets associant CRI, CCI, CMA, CA et autres acteurs du développement économique.

De même, la sixième proposition permet de **présenter l'éventail des outils de financement régionaux qui s'articuleront bientôt avec la BPI.**

La seconde partie du DOB précise les pistes ouvertes par **la nouvelle programmation des fonds européens.**

Cependant, en la matière, les conseillers constatent que la réalité de terrain reste très complexe et la visibilité des outils d'intervention limitée. Ainsi, ils soulignent le manque de lisibilité entre le Centre de ressources et les Chambres consulaires et le flou qui règne dans les attributions respectives des acteurs. Ils entendent qu'il existe une forte demande pour une évaluation indépendante de l'ensemble des dispositifs. Ils proposent qu'un contrôle soit d'ores et déjà pensé et prévu dans la perspective de la mobilisation des fonds FEDER.

B- Développement durable et transition énergétique

Les conseillers se félicitent que le Conseil Régional de Lorraine affiche les thématiques du développement durable et de la transition énergétique comme second axe stratégique. En ce sens, le SRCAE constitue une somme d'orientations à faire vivre transversalement.

Ils jugent néanmoins que l'affirmation comme quoi « ... le Conseil régional de Lorraine soutient le projet d'exploitation du méthane contenu dans la houille » ne peut être avancée sans dossier technique et sans débat préalable à l'échelle de la Lorraine. Ils remercient les élus pour les précisions apportées en la matière. Ils souhaitent que le CESER Lorraine soit informé des tenants et des aboutissants de ce dossier et notamment sur les résultats de la mission d'expertise qui a été confiée à un laboratoire européen indépendant associé au CNRS et à l'UdL.

2) Implantation par le groupe SAFRAN d'une usine à COMMERCY

Suite aux restructurations-Défense et à la décision prise en avril 2012 par SAFRAN de s'implanter à Commercy, les travaux d'aménagement ont débuté en septembre dernier.

Le projet consiste en la construction d'une usine de pièces en matériaux composites pour les moteurs d'avions civils, pièces permettant des économies en carburant de l'ordre de 15%. L'investissement hors taxes représente 59 millions € et doit générer progressivement 400 emplois directs et 1 000 emplois induits. La réception est prévue au printemps 2014.

Le plan de financement annoncé est le suivant (en millions € HT) :

Terrains, bâtiments			SAFRAN	51,5
			Total des aides	7,5
			- Etat	6
et équipements de production	59		- Région lorraine	0,750
			- Département	
			de Meuse	0,750
	-----			-----
Total	59		Total	59

L'aide régionale est accordée au taux maximal des Aides à Finalité Régionale pour les Grandes Entreprises, soit, sur cette zone, 15%, sur une assiette de 50 M€ HT de dépenses éligibles annoncées. Elle est conditionnée à la création d'au moins 180 emplois directs.

La Commission se félicite de l'implantation de l'équipementier international SAFRAN à COMMERCY.

3) Aide régionale à la CCIT de Moselle en faveur du Programme PERFORMANCE PME

La Région Lorraine propose de poursuivre et de renforcer des actions de soutien aux sous-traitants de la sidérurgie dans les bassins de Metz et Thionville. Concrètement, il s'agit de :

- poursuivre l'accompagnement en faveur de 45 sous-traitants de la sidérurgie des bassins de Metz et de Thionville, action engagée conjointement avec l'Etat et la CCIT de la Moselle durant la période 2008-2010,
- de lancer une seconde phase d'accompagnement envers des sous-traitants de la sidérurgie, et de l'élargir aux PME de croissance et aux PME à potentiel de la filière des matériaux et de la maintenance industrielle, pour un montant subventionnable de 420 000 €.

Le financement de cette seconde phase serait partagé entre:

- ArcelorMittal et les entreprises bénéficiaires pour 67%,
- l'Etat et le Conseil Régional de Lorraine pour 33%, la part du Conseil Régional s'élevant à 89 100 €.

La gouvernance de ce programme PERFORMANCE PME est confiée à un comité de pilotage comprenant l'ensemble des financeurs et partenaires et notamment le Conseil Régional.

Rappel

En février 2009, **dans le cadre de la Convention de revitalisation du bassin de Gandrange**, l'Etat, la Région et la CCIT de la Moselle, profitant des éléments recueillis lors de visites d'entreprises déjà engagées depuis 1 an, avaient délégué la CCIT pour mettre en œuvre une action collective de soutien au tissu économique local.

Le programme des actions était décrit dans la convention :

- 46 entreprises bénéficiaires, co et sous-traitantes d'ArcelorMittal Gandrange et Florange, identifiées comme directement impactées par la fermeture,
- un accompagnement portant sur la stratégie commerciale, l'organisation, le management...
- un soutien de l'Etat (ex DRIRE), de la Région Lorraine et d'ArcelorMittal,
- une durée du programme de deux ans,
- un montant prévisionnel de 698 000€, dont 200 000€ devant être apporté par ArcelorMittal.

La Commission souhaiterait que les résultats des actions engagées vis-à-vis des sous-traitants dans cette première phase soient portés à connaissance avant de se prononcer sur le programme PERFORMANCE PME proposé.

Le Président,

Maurice GRUNWALD

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bassin ferrifère

Séance plénière du
14 décembre 2012

Avis de la 5^{ème} Commission

ESPACES A ENJEUX

Séance plénière du 14 décembre 2012

OBJET : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bassin ferrifère

RAPPORTEUR : Charles TORDJMAN

Le SAGE du Bassin ferrifère a été élaboré sous maîtrise d'ouvrage du Conseil régional de Lorraine. Ce document est le fruit d'une concertation qui se déroule depuis 2004. Ce document aura un impact juridique fort sur d'autres documents d'aménagement comme les Plans Locaux d'Urbanisme.

Le CESER approuve ce schéma qui permet une meilleure lisibilité de protection issu de la directive cadre sur l'eau tant au niveau des collectivités que des citoyens ; elle permettra de renforcer les mises en application de protection d'un bien précieux qu'est l'utilisation de l'eau pour tous utilisateurs.

Le CESER demande que le suivi des autres SAGE de lorraine soit mis en œuvre le plus rapidement possible et à connaître où en sont aujourd'hui leurs mises en œuvre. Il souhaite que le conseil régional apporte son aide sur le lancement d'autres SAGE aujourd'hui en attente (par exemple celui de Metz Métropole).

Le CESER insiste sur la possibilité d'envisager des opérations exemplaires comme par ex re-méandrer certaines portions de cours d'eau rectifiées de façon drastique, d'être beaucoup plus exigeant sur l'arrêt des drainages agricoles (s'il reste encore des terres non drainées...), et sur l'indispensable protection des dernières prairies (et pourquoi pas des remises en herbe bien ciblées) pour contribuer à la reconquête de qualité des eaux superficielles.

Il demande également qu'il soit tenu compte de la flore aquatique et des indices "végétaux" dans la prise en compte de la qualité de l'eau dans le document.

Les SAGE ont pour effet de valider l'inventaire de toutes les zones humides et de permettre leurs opposabilités réelles concrètes pour leurs protections. Il est noté que les zones humides ont disparu pour cette partie du bassin à hauteur de 76% et que l'application du SAGE permettra de préserver celles encore existantes ainsi que de voir d'autres restaurées.

Le CESER demande une plus grande réactivité pour permettre leurs applications dans les documents d'urbanisme.

Le CESER donne un avis favorable au SAGE du bassin ferrifère

Le Président,

Raymond FRENOT

Plan Climat Energie Territorial (PCET)

Séance plénière du
14 décembre 2012

OBJET : Plan Climat Energie Territorial – Plan Climat de l'Institution

RAPPORTEUR : Jean-Raymond FAIVRE

Synthèse de l'avis des trois Commissions saisies du dossier

Les Commissions prennent acte que la démarche de PCET territorial du territoire régional engagée de manière volontariste par le Conseil Régional en 2008 s'est trouvée modifiée, dans son périmètre et son calendrier, par les dispositions des lois dites du Grenelle de l'environnement de 2009 et 2010.

Le Conseil Régional s'est concentré sur l'obligation de réaliser un PCET de l'institution Région Lorraine, transcription opérationnelle du SRCAE, pour ce qui relève de l'impact du fonctionnement et d'une partie de ses politiques (enseignement, transports) sur le climat et l'énergie.

Les Commissions se félicitent de la réalisation de ce travail d'envergure qui permet de bien identifier les différents impacts de la Région Lorraine et les marges de progrès selon chaque axe : maîtrise de l'énergie des bâtiments, maîtrise des déplacements et achats à bas contenu carbone.

Elles notent également avec satisfaction la démarche de participation des pôles de l'administration dans l'élaboration des fiches actions, dans l'établissement des priorités de mise en oeuvre ainsi que dans l'évaluation continue du PCET Institutionnel.

Les Commissions s'interrogent toutefois sur le caractère définitif ou provisoire de l'abandon du PCET à l'échelle de tout le territoire régional et regroupant tous les acteurs. La poursuite d'une telle démarche constituerait une véritable avancée en matière de gouvernance environnementale et une réelle concrétisation du SRCAE.

Éléments d'avis de la C3 à l'avis de synthèse sur le PCET

La Commission comprend que la démarche de PCET territorial (échelle de tout le territoire et tous les acteurs) engagée de manière volontariste par le Conseil Régional en 2008 s'est trouvée modifiée, dans son périmètre et son calendrier, par les dispositions des lois dites du Grenelle de l'environnement de 2009 et 2010. En effet, d'une part les lois instaurent l'obligation de réaliser un PCET de l'institution, qui ne concerne, par définition, que la Région Lorraine, collectivité territoriale. D'autre part, elles prévoyaient l'élaboration de schéma régional climat air énergie (SRCAE) en copilotage Etat-Région, sur un périmètre équivalent à celui du PCET territorial en y ajoutant la problématique de la pollution de l'air.

Ainsi, le PCET de l'institution Région Lorraine se trouve être une transcription opérationnelle du SRCAE, pour ce qui relève de l'impact du fonctionnement et d'une partie de ses politiques (enseignement, transports) sur le climat et l'énergie.

La Commission se félicite de la réalisation de ce travail d'envergure qui permet de bien identifier les différents impacts de la Région Lorraine et les marges de progrès selon chaque axe : maîtrise de l'énergie des bâtiments, maîtrise des déplacements et achats à bas contenu carbone.

La Commission note également avec satisfaction la démarche de participation des pôles dans l'élaboration des fiches actions et dans l'évaluation continue du PCET. Il s'agit d'une étape indispensable à l'appropriation des objectifs et d'une clé de la réussite du plan.

Quelques chiffres du bilan global : un impact à relativiser (émissions produites, évitées, stockées)

- bilan émissions GES de l'Institution 191 519 teq CO₂, l'équivalent de 20 000 foyers
- 98% du fait des compétences transport (16%) et enseignement (84%)
- 2% pour le fonctionnement : dont 85 % sur 3 postes : achats, déplacements des agents, consommation d'énergie dans les bâtiments.
- Dépendance aux énergies fossiles de l'Institution 65% : surcoût financier de 6,9 M€ en un an.
- émissions évitées par les politiques TER Métrolor et énergies renouvelables : 93% du bilan global

En ce qui concerne les déplacements, la Commission pointe qu'ils représentent 50% des émissions liées au fonctionnement de l'Institution et 35% de la compétence enseignement.

Ils constituent un levier d'action important compte tenu des marges de progrès possibles au regard du constat : la voiture est utilisée dans 93% des déplacements des agents. Les trajets domicile-travail et les missions effectuées en voiture représentent respectivement 52% et 41% des émissions liées aux déplacements.

La Commission est donc favorable à l'ensemble des actions identifiées pour favoriser une mobilité plus durable dans tous les types de déplacements des agents de la Région Lorraine. Il s'agit des actions relevant des objectifs de sobriété et d'efficacité des déplacements par leur réduction en nombre et en émissions, ainsi que le volet sensibilisation pour faire évoluer les comportements.

La Commission tient à rappeler certaines préconisations du rapport « Mobilités métropolitaines, nouveau regard » pour faire preuve de davantage de volontarisme notamment sur :

- Le développement du covoiturage : regrouper sur un seul site les demandes et propositions, pour atteindre la taille critique nécessaire à la réussite d'un site de mise en relation. Il est encore possible d'aller plus loin en expérimentant le système de covoiturage dynamique développé par l'entreprise lorraine Covivo.
- L'élaboration de PDIA- PDIE (plan de déplacements inter-administrations et inter-entreprises) pour développer l'impact et l'efficacité des actions de sensibilisation et démultiplier les possibilités de trajets en covoiturage : possibilité d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner cette démarche.

Enfin, sur la question du télétravail, la Commission est favorable à son essor à condition qu'il soit étudié au cas par cas, sur la base du volontariat et avec un suivi régulier des agents concernés. Dans tous les cas, il ne lui semble pas que cet aménagement puisse concerner la totalité du temps de travail, sauf à expérimenter de nouvelles pratiques inter-entreprises et administrations, permettant une continuité du lien social.

Eléments d'avis de la C4 à l'avis de synthèse sur le PCET

La Commission 4 a bien pris connaissance du document transmis par le Conseil Régional de Lorraine et présenté par la directrice du Pôle de l'écologie.

Les membres de la commission ont tenu à souligner non seulement l'effort de présentation du document, et la qualité des éléments de diagnostic, mais également la démarche participative qui a été initiée pour l'élaboration du plan d'actions.

Si la commission n'a pas d'observation particulière à formuler sur les actions de « maîtrise des énergies dans les bâtiments », elle a revanche souhaité sensibiliser le Conseil Régional de Lorraine sur la possibilité de développer le « télétravail » au sein de l'Institution.

En effet, si le télétravail, évoqué dans une des fiches actions du document, peut être un outil adapté à une « meilleure maîtrise des déplacements des agents de la collectivité », il doit être également abordé sous l'angle de la « conciliation vie familiale-vie professionnelle ».

A cette occasion, la commission a rappelé qu'une des préconisations du rapport du CESEL rendu en septembre 2011 sur cette question, s'adressait directement au Conseil Régional afin que ce dernier expérimente le « télétravail » auprès de ses agents.

Les membres de la commission seront par conséquent très attentifs aux suites qui seront données en la matière.

Eléments d'avis de la C6 à l'avis de synthèse sur le PCET

La Commission Finances Budget et Evaluation a pris connaissance du Plan Climat Energie territorial, dit « plan climat de l'Institution ». Elle a axé son analyse, conformément aux préconisations du Bureau du 5 décembre 2012, sur la partie achats de ce document.

Le bilan GES de l'Institution Régionale est évalué à 191 519 teq (tonnes équivalent) CO² en 2009 pour un bilan GES de la Lorraine évalué en 2005 à 35 millions de teq CO². Le bilan GES de l'Administration régionale est quant à lui évalué à 3 419 teq CO (soit 1,8% du bilan total). Les achats représentent environ 13% de ce bilan de l'administration régionale.

L'axe « achats à bas contenu de carbone » (dont il est question dans le présent avis) est couplé avec deux autres axes (maîtrise de l'énergie dans les bâtiments ; maîtrise des déplacements des agents). Celui-ci est divisé en cinq catégories :

- Poursuivre et généraliser les économies de papier ;
- Privilégier les circuits courts et les produits locaux pour les prestations de traiteur ;

- Réduire le poids carbone des équipements informatiques ;
- Réduire le poids carbone des petites fournitures et déchets ;
- Développer les clauses environnementales des marchés.

La Commission ne peut qu'approuver les orientations retenues et les fiches actions déclinées dans ces cinq catégories. Elle note cependant que c'est dans la poursuite et la généralisation des économies de papier que les objectifs sont le plus clairement définis et que les autres actions, si elles sont sources potentielles de réduction de GES, n'ont pu être quantifiées.

La Commission a pris note également des mesures de suivi et d'évaluation présentées.

Si la Commission au final se félicite de ce document, elle opère trois remarques :

- Il était prévu, en déclinaison du SRCAE, un plan climat énergie territorial, construit à l'échelle territoriale. Si le document présenté a un réel intérêt, sa portée est bien moindre que celle d'un vrai PCET. La Commission s'interroge donc sur les raisons qui ont conduit à l'abandon du PCET ;
- S'agissant d'un plan de l'Institution Régionale, la Commission regrette que le CESE de Lorraine n'ait pas été associé aux travaux d'élaboration de ce plan ;
- La Commission estime nécessaire que le CESE de Lorraine puisse être associé au suivi et à l'évaluation des mesures mises en œuvre.

Le Président,



Roger CAYZELLE

Schéma Lorrain de Développement Durable de l'Economie Touristique (SLDDET)

Séance plénière du
14 décembre 2012

Avis de la 1^{ère} Commission

ECONOMIE EMPLOI INNOVATION

Séance plénière du 14 décembre 2012

OBJET : Schéma Lorrain de Développement Durable de l'Economie Touristique 2013-2020

RAPPORTEUR : Philippe BURON-PILÂTRE

SYNTHESE DE L'AVIS

Le projet de Schéma Lorrain de Développement Durable de l'Economie Touristique 2013-2020 propose **une vision renouvelée du tourisme en région**, compris comme source d'attractivité pour la Lorraine.

Fruit de nombreux échanges et d'un travail partenarial mené pendant 18 mois avec les territoires, il se décline en **5 axes stratégiques** et se clôt sur une synthèse déclinée en **60 orientations opérationnelles** relevant du Conseil Régional et du Comité Régional du Tourisme.

Le nouveau schéma présente de nombreuses convergences avec la communication proposée en séance plénière du CESE Lorraine le 23 mars 2012 « le Tourisme en Lorraine, moteur d'images, vecteur économique. »

Des échanges étroits ont en effet été noués entre le Groupe de Travail Permanent Tourisme du CESER et la Direction du Tourisme du Conseil Régional de Lorraine pour son élaboration.

On y retrouve ainsi les points essentiels de nature à **satisfaire les nouvelles attentes des touristes** :

- organiser le développement touristique autour de « **thématiques** » ;
- **mettre en avant les sites les plus légitimes** en termes de fréquentation pour promouvoir, à travers eux, l'ensemble de l'offre, et contractualiser avec eux ;
- **agir sur les leviers du développement** :
 - définition d'une politique de promotion portée collégalement par des acteurs publics et privés,
 - professionnalisation des acteurs, développement de l'ingénierie de projets, développement du marketing touristique,

- mise à niveau de l'offre : hébergement, restauration, infrastructures...

Même si certaines institutions ont choisi de faire « bande à part », il apparaît bien que le schéma résulte d'un travail **collaboratif et consensuel**, d'où ressortent :

- le souhait de mettre en œuvre **une nouvelle étape de l'observation touristique** en sortant de l'approche purement statistique, ce qui donnera une vision réelle du poids économique de ce secteur,
- la nécessité d'associer le tourisme aux réflexions sur le **déploiement numérique** en Lorraine, eu égard aux mutations rapides que le secteur connaît actuellement,
- **le lancement rapide des Assises du Tourisme**, dès ce mois de décembre, pour mettre autour de la table les institutionnels et les professionnels.

Sur certains éléments du schéma, la position est plus nuancée et le groupe de travail regrette en effet :

- **le souhait de ne pas se doter d'une marque lorraine** qui aurait été un élément fédérateur, à l'heure où les régions qui se développent se sont engagées dans cette voie ;
- **l'absence d'un budget commun de promotion**, une des propositions du CESEL qui n'a pas été retenue.

Il estime qu'il aurait été plus judicieux **de n'identifier que 5 points forts en Lorraine pour rendre la destination plus visible**.

Il souligne **qu'une véritable démarche pour rendre les Lorrains acteurs de la promotion de leur région** devrait être engagée, afin qu'ils en deviennent de véritables ambassadeurs.

Il propose **des pistes de mise en œuvre relatives au tourisme de mémoire, au tourisme social et solidaire, à la formation**.

- **thématique mémoire militaire**: sans sous-estimer la difficulté de l'entreprise, il est proposé que le centenaire soit avant tout axé sur la signification de la grande guerre 14-18, afin que cette tranche d'histoire renvoie à la nécessité d'une commémoration de la paix retrouvée, porteuse de sens pour toutes les générations.
- **tourisme social et solidaire** : plus qu'une offre dédiée, il semble plus opportun de définir un accueil et un accompagnement adapté à chacun, avec le conseil des interlocuteurs habituels du Conseil Régional de Lorraine.

- **formation en relation avec l'emploi** : au-delà de l'exigence de professionnalisation qui s'impose aux acteurs publics et privés du tourisme et qui est rappelée dans le schéma, il est essentiel de bâtir et tenir à jour des plans de formation adaptés et une carte régionale des formations, en formation initiale, continue comme en apprentissage. Les conseillers proposent aussi une sensibilisation à l'attention des professionnels concernés sur l'intérêt à accueillir des alternants.

La Commission a accueilli le 7 septembre 2012 :

- Madame Rachel THOMAS, Vice-Présidente en charge des actions régionales relevant de l'Economie Touristique et de la Promotion de la Lorraine, Présidente du Comité Régional du Tourisme,

- Madame Amandine LEOPOLD, Pôle des Entreprises, Chargée de mission Secteur Tourisme et Loisirs,
- Monsieur Peter BOENDERMAKER, Directeur par intérim du Comité Régional du Tourisme,
- Monsieur Pierre-Henri PAILLET, Consultant, Cabinet AB CAPESLA.

1) Présentation du projet de Schéma Lorrain de Développement Durable de l'Economie Touristique

Ce projet de schéma est le fruit de nombreux échanges et d'un travail partenarial mené pendant 18 mois avec les territoires.

Le document propose une vision nouvelle du tourisme en région, compris comme source d'attractivité pour la Lorraine. Il est structuré en trois grandes parties :

- diagnostic,
- objectifs,
- plan d'action qui se décline en cinq axes stratégiques et 60 orientations opérationnelles.

Les 5 axes stratégiques retenus sont les suivants:

- Organiser le développement touristique autour de 13 filières thématiques et des 16 principales « destinations phares » (cf en annexe),
- Mobiliser les principaux leviers du développement,
- Développer un tourisme social et solidaire,

- Ancrer le développement touristique dans celui de la Grande Région et du Grand Est,
- Baser le développement sur les partenariats renforcés.

Ils sont accompagnés d'une **synthèse déclinée en 60 orientations opérationnelles** relevant du Conseil Régional et du Comité Régional du Tourisme.

2) Un schéma globalement en phase avec les préconisations du CESEL

Le Groupe de Travail permanent Tourisme du CESEL a depuis 2003 mis régulièrement ses analyses à disposition des décideurs régionaux. Des échanges étroits ont ainsi été noués avec la Direction du Tourisme du Conseil Régional de Lorraine pour l'élaboration de ce schéma 2013-2020.

De fait, la commission constate que le nouveau schéma présente bien de nombreuses convergences avec la dernière communication du CESL proposée en séance plénière le 23 mars 2012 « Le Tourisme en Lorraine, moteur d'images, vecteur économique ».

De son point de vue, on y retrouve ainsi les points essentiels de nature à **satisfaire les nouvelles attentes des touristes** :

- organiser le développement touristique autour de « **thématiques** » ;
- **mettre en avant les sites les plus légitimes** en termes de fréquentation pour promouvoir, à travers eux, l'ensemble de l'offre, et contractualiser avec eux ;
- **agir sur les leviers du développement** :
 - définition d'une politique de promotion portée collégalement par des acteurs publics et privés,
 - professionnalisation des acteurs, développement de l'ingénierie de projets, développement du marketing touristique,
 - mise à niveau de l'offre : hébergement, restauration, infrastructures...

La commission se réjouit du travail collaboratif et consensuel qui a été réalisé pour l'élaboration de ce nouveau schéma, tout en déplorant que certaines institutions continuent de faire « bande à part ».

Elle salue :

- le souhait de mettre en œuvre **une nouvelle étape de l'observation touristique** en sortant de l'approche purement statistique, ce qui donnera une vision réelle du poids économique de ce secteur,
- la prise en compte de la nécessité d'associer le tourisme aux réflexions sur le **déploiement numérique** en Lorraine, eu égard aux mutations rapides que le secteur connaît actuellement,
- **le lancement rapide des Assises du Tourisme**, dès ce mois de décembre, pour mettre autour de la table les institutionnels et les professionnels.

3) Une position du CESEL néanmoins nuancée sur certains éléments du schéma

Le groupe de travail regrette en effet :

- **le souhait de ne pas se doter d'une marque lorraine** qui aurait été un élément fédérateur, à l'heure où les régions qui se développent se sont engagées dans cette voie ;
- **l'absence d'un budget commun de promotion**, une des propositions du CESEL qui n'a pas été retenue.

Il estime qu'il aurait été plus judicieux de **n'identifier que 5 points forts en Lorraine pour rendre la destination plus visible.**

Il souligne qu'**une véritable démarche pour rendre les Lorrains acteurs de la promotion de leur région** devrait être engagée, afin qu'ils en deviennent de véritables ambassadeurs.

Il propose **des pistes de mise en œuvre relatives au tourisme de mémoire, au tourisme social et solidaire, à la formation.**

a) La thématique mémoire militaire

Pour la commission il s'agit effectivement, comme l'indique l'orientation principale, de « mobiliser les énergies à l'occasion du centenaire de la grande guerre ».

Mais à la lecture, le document est le reflet du **manque de cohérence qui entoure la préparation de cette prochaine célébration** dans une région où, de toute évidence, le devoir de mémoire s'impose particulièrement. La longue liste d'initiatives parcellaires et diverses des différents territoires indique que la Lorraine n'a pas encore défini avec ses partenaires, au premier rang desquels figure l'Etat, de projet réellement fédérateur.

Sans sous-estimer la difficulté de l'entreprise, la Commission propose que le centenaire soit avant tout axé sur la signification de la grande guerre 14-18, afin que cette tranche d'histoire renvoie à la nécessité d'une **commémoration de la paix retrouvée, porteuse de sens pour toutes les générations.**

Cette commémoration nécessite **un plan d'action coordonné.**

b) L'axe stratégique « Développer un tourisme social et solidaire »

La commission comprend que la Région se fixe l'objectif de « permettre à tous de partir en vacances », un objectif que chacun ne peut qu'approuver dans la conjoncture économique actuelle, et même dans une vision pérenne.

De son point de vue, il semble maladroit de présenter une partie spécifique réservée au tourisme qualifié de social et solidaire, dont le contenu est assez hétéroclite (quel rapport entre les classes vertes et le « couch-surfing¹ ?). L'accueil et l'accompagnement devront simplement être adaptés à chacun, avec le conseil des interlocuteurs habituels de la région, comme l'UNAT ou les associations regroupant les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, sans pour autant flécher une offre distincte qui risquerait de stigmatiser des catégories de populations.

c) La formation en relation avec l'emploi

Le schéma rappelle **l'exigence de professionnalisation** qui s'impose aux acteurs publics et privés du tourisme. Selon la commission, il y aurait intérêt à mettre en regard la nécessité **de bâtir des plans de formation adaptés**, partant du diagnostic de l'existant, des compétences souhaitées en région, et intégrant la dimension de la saisonnalité (compétences transférables dans différents types d'emplois, poly-activité). Cela vaut tant en formation initiale, continue, qu'en apprentissage. Il serait possible d'établir et tenir à jour **une carte régionale de ces formations.**

Sur le terrain, les conseillers constatent les difficultés rencontrées par les jeunes à trouver des établissements d'accueil pour les formations en **alternance** dans le domaine touristique. Ils proposent **une sensibilisation à l'attention des professionnels concernés.**

A ce jour, la profession souffre du manque de représentation dans les instances décisionnelles lorraines et ne fait donc pas entendre sa voix.

¹ E-service lancé dans l'objectif de rapprocher les personnes et les lieux dans le monde. Il met en relation un visiteur et un hôte, ce dernier offrant un hébergement gratuit de quelques jours à son domicile.

Annexe

Les 13 filières thématiques

- **Mémoire militaire**
- **Patrimoine urbain et historique**
- **Patrimoine culturel et musées**
- **Découverte industrielle**
- **Métiers d'arts et création contemporaine**
- **Bien-être**
- **Montagne**
- **Patrimoine naturel et développement durable**
- **Itinérance**
- **Gastronomie**
- **Evénementiel**
- **Tourisme d'affaires**
- **Sports et loisirs**

Les 16 destinations-phares

- « **Lunéville et le pays du lunévillois** »
- « **Territoire de Nancy et sa Couronne** »
- « **Pays Hauts** »
- « **Colline de Sion, Tulois et Pays Terre de Lorraine** »
- « **Verdun, Meuse terre d'histoire** »
- « **Bar le duc et le Pays barrois** »
- « **Cœur Metz-Nancy-Lorraine** »
- « **Metz Amnéville** »
- « **Thionville et le Pays des trois frontières** »
- « **Eurodistrict Sarrebruck Moselle Est** »
- « **Pays de Bitche** »
- « **Pays de Sarrebourg et Center Parcs Domaine des trois forêts** »
- « **Pays du Donon** »
- « **Hautes- Vosges** »
- « **Plombières-les-Bains/ Bains-les-Bains/Epinal** »
- « **Vittel-Contrexéville** »

Le Président,

Maurice GRUNWALD